

**COMPT E R E N D U**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORÉE**  
**Séance du 9 novembre 2021**

**Etaient présents :**

Alain BOURGEOIS, Marie-France ARNEAU, Gérard VINSOT, Séverine FOURNIER, Jean-Pierre COYAU, Joël PERRON, Philippe FRARD, Isabelle PERCHE, Nathalie VITRAS, Sébastien BOISAUBERT, Nicolas CHANTEUX, Virginie LUCAS, Julie CORNET, Alain DEREVIER

**Etait absente :** Sandra PHILBERT

Nathalie VITRAS a été élue secrétaire

■ **Compte-rendu des Décisions prises par le Maire**

**DECISION 2021 – 55 / DEC** : Décision d'accorder dans le cimetière communal une concession de 30 ans à Madame BROSSARD Marie-Rose

**DECISION 2021 – 56 / DEC** : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 57, rue du Général de Gaulle cadastré AB n° 178 (17a 90ca)

**DECISION 2021 – 57 / DEC** : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 34, rue du Général de Gaulle cadastré AA n° 81 (1a 81ca)

**DECISION 2021 – 58 / DEC** : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 24, route de Brévainville cadastré AD n° 9 (21a 28ca)

**DECISION 2021 – 59 / DEC** : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 15, rue du Général de Gaulle cadastré AA n° 136 (2a 59ca)

**DECISION 2021 – 60 / DEC** : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 11, rue des Prés cadastré AA n° 60 (3a 93ca) et AA n° 58 (57ca)

**DECISION 2021 – 61 / DEC** : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 13, rue des Prés cadastré AA n° 59 (1a 01ca)

**DECISION 2021 – 62 / DEC** : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble non bâti situé 29, rue des Prés cadastré AA n° 346 (88ca) issue de la parcelle mère cadastrée section AA n°03

**DECISION 2021 – 63 / DEC** : Décision d'accorder dans le cimetière communal une concession de 30 ans à Monsieur et Madame ROBICHON Serge/Brigitte pour une cavurne

**DECISION 2021 – 64/ DEC** : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 5, rue du Général de Gaulle cadastré AA n° 99 (1a 46ca)

■ **Travaux de voirie**  
**Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la DSR 2022**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de travaux de voirie communale dans plusieurs hameaux pour un coût total de 217 162,91 € **TTC** et **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre de la DSR 2022, au taux le plus élevé possible.

■ **Provision comptable pour créances douteuses**

Le Maire explique au conseil municipal, que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide d'inscrire pour l'année 2021 au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » :

au budget Commune, une provision de **4 689 €**

au budget Assainissement, une provision de **529 €**

■ **Élection d'un nouveau délégué au SIVOS**

Suite à la démission d'un délégué au Syndicat Intercommunal Scolaire de MOREE - BREVAINVILLE – FRETEVAL, Madame Isabelle PERCHE a été élue.

■ **Décisions modificatives**

Sur proposition du Maire, les membres présents décident de procéder aux opérations suivantes :

**VIREMENTS DE CREDITS ET OUVERTURES DE CREDITS**

**Budget Assainissement**

COMPTES	MONTANT
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	
673	200,00 €
6817	529,00 €
022	- 729,00 €
<b>Total F</b>	<b>0,00 €</b>

**Budget Commune**

COMPTES	MONTANT
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	
023	- 5 456,46 €
6811(042)	+ 5 456,46 €
<b>Total F</b>	<b>0,00 €</b>
COMPTES	MONTANT
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	
021	- 5 456,46 €
28041582(040)	+ 3 035,72 €
2804412(040)	+ 2 420,74 €
<b>Total I</b>	<b>0,00 €</b>

COMPTES	MONTANT
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	
6218	3 400,00 €
657403 CFA CMA CVL41	320,00 €
6817	4 689,00 €
022	- 8 409,00 €
<b>Total F</b>	<b>0,00 €</b>

■ **Personnel / Actualisation du tableau des effectifs**

Le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'actualisation du tableau des effectifs intégrant les modifications qui ont affecté la composition de l'effectif du personnel communal.

■ **Personnel / Recrutement d'agents non titulaires**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le conseil municipal **AUTORISE** le Maire à recruter, pour la durée de son mandat, en tant que de besoin des agents non titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéas 1 et 2 et l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précité.

■ **Urbanisme / Mise à disposition du service instructeur ADS de la CPHV**

Le Maire rappelle que la Direction Départementale des Territoires a informé les communes membres de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) de son souhait de voir la mise à disposition des services de la DDT pour l'instruction des actes d'urbanisme prendre fin au 31 décembre 2021.

Le conseil communautaire de la CPHV a créé un service instructeur intercommunal d'Application du Droit des Sols (ADS), afin de prendre le relais de la DDT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le conseil municipal **DECIDE** de confier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service instructeur ADS de la CPHV, selon les modalités définies par une convention entre la Commune et la CPHV et **AUTORISE** l'adjoint au Maire à signer ladite convention.

■ **Adhésion à la motion de l'Association des Maires Ruraux de France**

Le Conseil municipal **APPROUVE** et **SOUTIENT** la motion adoptée par l'Association des Maires Ruraux de France relative au refus de la DGF Dérogatoire.

❖ **Questions diverses**

- Le Maire informe que le centre de vaccination de MORÉE va rouvrir à la « salle de réunion Jacques Redouin » le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2021. Des ouvertures supplémentaires seront éventuellement programmées en fonction de la demande. La prise de rendez-vous se fera en mairie de MORÉE aux jours et heures d'ouverture.



Le Maire,

**Alain BOURGEOIS**